

le **M**ouvement



**Journée des municipalités au
Mont Apic**

Page 10

**Activités de plein air au verso du
journal**

**Bureau municipal
819 362-2712**

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi
de 9 h à 16 h

290, route 165 Sud, C.P. 245,
Plessisville (Québec) G6L 2Y7
info@paroisseplessisville.com



Mot du conseil

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Nous espérons que la période des Fêtes vous a permis de profiter d'agréables moments avec ceux qui vous sont chers, malgré la pandémie qui a une fois de plus chamboulé nos habitudes. Nous vous souhaitons une belle et douce année 2022. Nous espérons qu'elle vous apportera la santé et tout le bonheur du monde.

Sur le plan municipal, nous espérons que 2022 sera une année positive axée sur l'avenir, l'unité, la collaboration et le travail d'équipe. Bien qu'il soit utopique de croire en l'unanimité, nous croyons fermement que travailler ensemble et regarder vers l'avant sont les stratégies à adopter. Nous espérons que les divergences d'opinion feront naître des débats constructifs et positifs qui nous feront avancer en tant que communauté.

Budget 2022

Comme vous l'avez sans doute lu dans le journal local, nous avons adopté notre premier budget en décembre dernier, prévoyant une hausse significative du taux de taxation. Certaines dépenses importantes expliquent la situation, dont l'augmentation de la quote-part de la MRC de l'Érable et la réalisation d'un avant-projet qui permettra de trouver des solutions à certains enjeux majeurs au Domaine Somerset. Nous avons également eu à conjuguer avec des dépenses importantes qui n'ont pas été budgétées en 2021, notamment une inspection des infrastructures du système d'égout, les travaux préparatoires à la mise aux normes des chambres de compteurs et certains honoraires professionnels.

De plus, un ajustement des salaires des employés municipaux a été fait plus tôt en 2021, afin que ceux-ci reflètent la réalité du marché actuel. Nous tenons à préciser que malgré l'impact au niveau budgétaire, les membres du conseil municipal actuel sont en accord avec cet ajustement. Une étude menée par une consultante externe a permis de constater que les salaires des employés municipaux étaient nettement inférieurs à ce qui est offert sur le marché. Soyez assurés que les salaires actuels sont tout à fait mérités, justifiés et raisonnables.

Nous en profitons d'ailleurs pour souligner le travail effectué par les employés de la municipalité. Nous pouvons compter sur une petite équipe qui supporte la municipalité depuis plusieurs années! Nous sommes heureux et chanceux de pouvoir compter sur des employés compétents et dévoués à leur municipalité. À chacun et chacune, merci!

Nous tenons à vous assurer que nous sommes très sensibles à la réalité que vivent nos citoyens et que l'adoption du budget 2022 fait suite à une démarche ayant nécessité plusieurs questionnements et discussions. Au moment d'adopter le budget, un peu plus d'un mois seulement s'était écoulé depuis notre entrée en poste. Bien que nous ayons pu mettre un peu de notre couleur sur certains éléments, il est difficile si tôt dans un mandat d'établir des prévisions budgétaires à notre image. Nous ne souhaitons pas faire le procès du passé et critiquer certaines décisions précédentes. Nous souhaitons maintenant regarder vers l'avant.

Informations générales

Services municipaux 819 362-2712

Renseignements généraux.....#4401

Entretien des routes.....#4406

Matières résiduelles.....#4401

Animaux perdus.....#4406

Bibliothèque.....#4405

Collectes des encombrants

O.R.A.P.É. :.....819 362-0001

Feu (permis de)

MRC de l'Érable.....819 362-2333
poste 1254

Urgence municipale

Fins de semaines et soirées

Administration.....819 621-8167

Travaux publics.....819 291-2241

Vos élus plus accessibles

Dans le but d'être plus accessibles pour nos citoyens, tous les membres du conseil municipal ont maintenant une adresse courriel. Il nous fera plaisir de vous lire et de prendre le temps de vous répondre. Les adresses seront bientôt disponibles via le site Internet de la municipalité.

Jean-François Labbé, maire
Bélinda Drolet, conseillère district 1
Annick Héon, conseillère district 2
Jonathan Dubois, conseiller district 3
Rémi Brassard, conseiller district 4
Audrey Côté, conseillère district 5
Joanie Bédard, conseillère district 6

mairie@paroisseplessisville.com
belinda.drolet@paroisseplessisville.com
annick.heon@paroisseplessisville.com
jonathan.dubois@paroisseplessisville.com
remi.brassard@paroisseplessisville.com
audrey.cote@paroisseplessisville.com
joanie.bedard@paroisseplessisville.com

Transparence et disponibilité

La transparence vis-à-vis nos contribuables est pour nous une valeur fondamentale. N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous pour toutes questions et commentaires. Nous sommes disponibles pour vous écouter et répondre à vos interrogations. Nous souhaitons d'ailleurs, au cours des prochains mois, améliorer la communication envers nos citoyens entre autres en vous fournissant différentes informations mieux vulgarisées et présentées sous forme de capsules simples.

En terminant, nous vous invitons à profiter de l'hiver! Il n'y a rien de mieux qu'une bonne bouffée d'air frais et des joues rouges pour faire le plein d'énergie! Prenez soin de vous!

Jean-François, Bélinda, Annick, Jonathan, Rémi, Audrey et Joanie



Administration générale

Séance ordinaire

du conseil du 15 novembre 2021

Une aide financière est accordée pour le renouvellement en tant que municipalité partenaire de L'Érable TOURISME et CULTURE pour l'année 2022.

Le conseil municipal autorise les véhicules hors route à circuler ou traverser diverses routes de son territoire.

Le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture de diesel à Philippe Gosselin & Ass. Ltée pour l'année 2022.

Le conseil municipal accorde le contrat pour la collecte et la récupération des plastiques agricoles à Gaudreau Environnement inc.

Il est résolu qu'une demande soit faite à la MRC de l'Érable de prendre en charge la supervision des travaux pour le dragage du lac situé sur le lot 4016481, appartenant au Camping Mon Plaisir.

Le conseil municipal approuve les travaux mentionnés au décompte progressif no 2, réalisés par E.M.P. inc., en date du 1er novembre 2021 pour la réfection de la rue St-Jean, au montant de 723 294,89\$ incluant les taxes applicables.

Le conseil municipal adopte le projet de règlement no 647-21, règlement créant une réserve financière pour la disposition des boues et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées.

Adoption du projet de règlement no 646-21 modifiant le règlement de zonage no 595-16, afin de modifier les dispositions sur les bâtiments accessoires, les clôtures et les enseignes.

à la page 4 et le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024 est à la page 5.

Séance ordinaire

du conseil du 20 décembre 2021

Une aide financière est accordée à l'organisme Ô Rivage pour l'année 2022.

Le conseil municipal autorise la municipalité de la Paroisse de Plessisville à signer l'entente relative aux gros encombrants pour les trois prochaines années (2022-2024) avec l'organisme ORAPÉ.

Le conseil municipal autorise la municipalité de la Paroisse de Plessisville à signer l'entente relative aux sinistres pour les trois prochaines années (2022-2024) avec la Société canadienne de la CROIX-ROUGE.

Le conseil municipal autorise à retenir les services de Aulagri inc. pour le déneigement du passage piétonnier menant à l'école Notre-Dame au montant de 339,90 \$ (avant taxes) pour la saison hivernale 2021-2022.

Le conseil municipal mandate M. Jimmy Gosselin pour entretenir la patinoire du Domaine Somerset, un sentier pour se rendre à la patinoire et le passage piétonnier entre la rue Noel et la rue Chabot pendant la saison hivernale 2021-2022.

Il est résolu par le conseil municipal que soit remboursé un solde de 89 342 \$ au fond de roulement de la municipalité et qu'un montant de 89 342 \$ soit pris au surplus accumulé non affecté à la municipalité.

Séances ordinaires du conseil municipal pour 2022

10 janvier (2e lundi)

7 février

14 février

7 mars

4 avril

2 mai

6 juin

4 juillet

8 août

12 septembre

3 octobre

7 novembre

5 décembre

19 décembre (3e lundi)

Les séances ordinaires du conseil municipal débutent à 20 h.

Séance extraordinaire

du conseil du 30 novembre 2021

Le conseil municipal octroie le mandat à M. Gérald Ouellet, ingénieur de Service conseils CGO afin de faire un état de la situation concernant le service d'aqueduc et égout et de requérir l'expertise de M. Pierre Janneteau de la firme CIMA +, si besoin il y a.

Séance ordinaire

du conseil du 6 décembre 2021

Le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022. Le détail du budget est

Administration générale (suite)

Le conseil municipal approuve un montant de 90 000 \$ au poste revenus reportés - carrière et sablière (55-16910-000) pour les travaux de traitement de surface du rang 9 Est et de la route Lachance.

Le conseil municipal approuve les travaux mentionnés au décompte progressif no 3, réalisés par E.M.P. inc., en date du 9 décembre 2021 pour la réfection de la rue St-Jean, au montant de 948,83 \$ incluant les taxes applicables.

Le conseil municipal adopte le règlement numéro 649-21, règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception.

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le lundi 7 février à 20 h à la salle du conseil.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal devra acheminer ses commentaires ou questions par courriel à info@paroisseplessisville.com ou par courrier au bureau municipal situé au 290, route 165 Sud, C.P. 245, Plessisville, G6L 2Y7, à l'attention de Mme Joanie de Ladurantaye et portant la mention période de questions pour la séance du conseil. De plus, le message doit être reçu au plus tard à 12 h, le jour de la séance.



Prévisions budgétaires de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022

Revenus

	2022	2021
Taxes	3 502 235 \$	3 191 583 \$
Paiement tenant lieu de taxes	31 207 \$	28 429 \$
Transferts Gouv.	489 065 \$	474 071 \$
Autres revenus de sources locales	124 564 \$	128 668 \$
Affectation - surplus	25 000 \$	100 000 \$
Total des revenus	4 172 071 \$	3 922 751 \$

Charges

Administration générale

	2022	2021
Administration et conseil	135 181 \$	96 164 \$
Application de la loi	29 990 \$	28 776 \$
Gestion financière et administrative	417 135 \$	338 315 \$
Évaluation	113 867 \$	96 216 \$
Autres + greffe	40 480 \$	53 860 \$
Total	736 653 \$	613 331 \$

Sécurité publique

	2022	2021
Police	242 445 \$	228 325 \$
Protection contre l'incendie	274 323 \$	271 219 \$
Sécurité civile et autres	2 000 \$	2 000 \$
Total	518 768 \$	501 544 \$

Transport

	2022	2021
Éclairage des rues	10 640 \$	10 640 \$
Transport collectif	29 253 \$	13 193 \$
Voirie (municipale)	417 047 \$	390 938 \$
Voirie (enlèvement neige)	343 806 \$	290 780 \$
Total	800 746 \$	705 551 \$

Administration générale (suite)

Santé et Bien-être	2022	2021
Santé et Bien-être	3 248 \$	3 264 \$
Total	3 248 \$	3 264 \$

Hygiène du milieu	2022	2021
Aqueduc-égout-assainissement	561 100 \$	544 050 \$
Enlèvement des ordures et récupération	304 406 \$	288 642 \$
Cours d'eau	10 500 \$	54 722 \$
Total	876 006 \$	887 414 \$

Urbanisme	2022	2021
Aménagement, Urbanisme et zonage	103 518 \$	86 080 \$
Promotion et développement industriel	44 207 \$	53 463 \$
Total	147 725 \$	139 543 \$

Loisirs et culture	2022	2021
Loisirs	453 059 \$	368 831 \$
Bibliothèque	84 098 \$	90 026 \$
Patrimoine	6 912 \$	6 565 \$
Total	546 069 \$	465 422 \$

Frais de financement	2022	2021
Intérêt- Dette à long terme	188 501 \$	202 701 \$
Autres frais	4 810 \$	11 140 \$
Total	193 311 \$	213 841 \$

Total charges	3 822 526 \$	3 529 910 \$
Excédent avant conciliation	- 324 545 \$	- 392 841 \$

Conciliation à des fins fiscales

Remboursement en capital	244 697 \$	224 837 \$
Remboursement – Fonds de roulement	5 848 \$	14 782 \$
Dépenses en immobilisation	99 000 \$	153 222 \$
Total conciliation	349 545 \$	392 841 \$

Excédent à des fins fiscales	- \$	- \$
-------------------------------------	-------------	-------------

Programme triennal d'immobilisation 2022 - 2023 - 2024

État des dépenses par fonction

Fonction	2022	2023	2024	Total
Administration générale	5 000 \$	\$	\$	5 000 \$
Transport	2 692 000 \$	1 037 000 \$	1 006 000 \$	4 735 000 \$
Hygiène du milieu	\$	\$	\$	\$
Loisirs et culture	\$	83 000 \$	\$	83 000 \$
Total charges	2 697 000 \$	1 120 000 \$	1 006 000 \$	4 823 000 \$

Informations diverses

Voirie

Bilan de l'émission des permis pour 2021

Voici le bilan de l'émission des permis pour l'année 2021. Les investissements totaux ont atteint une valeur de 12 223 315 \$. En comparaison, les investissements ont été de 5 889 898 \$ en 2020 et d'environ 4 300 000 \$ en 2019.

Type de permis/certificat	Nb de permis	Valeur
Résidentiel	228	5 877 290 \$
Agricole	1	80 000 \$
Commercial-industriel	24	6 181 025 \$
Autre	39	1 160 300 \$
Totaux	292	13 298 615 \$

Hygiène du milieu

Voici le calendrier 2022 pour la collecte régulière des déchets et de la récupération. Il sera également joint à votre compte de taxes.

Paroisse de Plessisville 2022

CALENDRIER DES COLLECTES

Le calendrier indique les dates de collecte pour chaque mois de 2022. Les jours de collecte sont marqués par un pictogramme approprié (déchet, volumeux, huiles/paillottes).

Pour information, contactez : 819 362-2712 / poste 4401

- Collecte sélective seulement
- Collecte des déchets seulement
- Collecte des déchets volumineux par secteur (5, 9 et 7 secteurs pour journal et événement en septembre)
- Collecte des huiles et paillottes 1^{er} vendredi de chaque mois

ORAPÉ Prendre rendez-vous avec ORAPÉ pour une collecte d'OBJETS VOLUMINEUX au 819 362-0001

Stationnement en période hivernale

Notez que tel que stipulé à l'article 6 du règlement municipal 496-03, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Bien que le règlement municipal sur le stationnement ne l'interdise pas, il serait apprécié, dans la mesure du possible, de ne pas stationner votre véhicule sur un chemin public lorsqu'il apparaît évident qu'un déneigement de jour aura lieu incessamment.

Poubelles

Afin de faciliter la collecte des déchets ainsi qu'un déneigement rapide et efficace des rues de la municipalité, les citoyens sont priés de placer leur bac dans leur entrée ou terrain et non dans la rue.

Attention aux déneigeuses

Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route. Mieux vaut garder une distance sécuritaire lorsqu'on circule près de ce type de véhicule afin de s'assurer d'être dans le champ de vision de son conducteur. Cet hiver, pour votre sécurité, gardez vos distances!

Neige

Nous vous rappelons qu'il est défendu, à tout propriétaire ou occupant d'un immeuble, de souffler ou d'amonceler de la neige, dans les rues, allées, places publiques et trottoirs. (Règlement 497-03 concernant les nuisances - article 10). Si vous le faites, vous commettez une infraction et êtes passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100.00 \$ et maximale de 300.00\$. Il en va de même pour les fossés. Il serait important d'en aviser votre déneigeur s'il y a lieu.

Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ)

Communiqué

Des conseils du SSIRÉ pour éliminer les risques d'incendie reliés aux cendres chaudes

Plessisville, le 10 janvier 2022. - À la veille d'un temps froid, le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) sollicite la vigilance des citoyens concernant l'entreposage des cendres chaudes qui peuvent causer un incendie.

Le SSIRÉ recommande aux citoyens de s'en débarrasser de façon sécuritaire en accordant une attention particulière aux 6 étapes suivantes :

1. Videz régulièrement les cendres de l'appareil de chauffage à l'aide d'une pelle métallique conçue à cet effet. Ne JAMAIS utiliser un aspirateur !
2. Déposez les cendres chaudes dans un contenant métallique avec un fond surélevé et muni d'un couvercle conçu à cet effet.
3. Il faut ensuite sortir le contenant immédiatement à l'extérieur pour éviter une accumulation de monoxyde de carbone dans l'air ambiant. Le monoxyde de carbone est inodore et invisible et peut causer la mort.
4. Une fois à l'extérieur, déposez le contenant sur une surface incombustible et à une distance d'au moins un mètre de tout objet combustible comme, par exemple, la maison, le cabanon ou le garage.
5. Finalement, attendez de 7 à 10 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique à un autre contenant.
6. Prenez soin de brasser les cendres avant le transvidage afin de vous assurer qu'elles ne soient plus chaudes.

Pour consulter les plus récentes statistiques et conseils de prévention, il est possible de cliquer sur le lien suivant : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/campagne-securite-incendie>



Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ)

Bonjour,

Tout d'abord j'aimerais, en mon nom personnel et au nom de tous les officiers et pompiers du SSIRÉ, vous souhaiter une année 2022 remplie de santé et de bonheur ! Bien des choses ont changé dans nos vies depuis le début de la crise pandémique engendrée par la COVID-19. Mais certaines choses ne changent pas, comme les bons comportements à avoir pour éviter une intoxication au monoxyde de carbone.

Connaissez-vous bien le monoxyde de carbone aussi appelé CO ?

Le monoxyde de carbone, ce tueur silencieux, est un gaz incolore et inodore, donc, on ne le voit pas et on ne le sent pas, d'où sa dangerosité encore plus élevée dans nos demeures. Le monoxyde de carbone est produit par la combustion. Ses principales sources dans nos maisons sont : un foyer ou un poêle à bois, une fournaise à l'huile ou au gaz propane, les voitures (garage attaché à la maison) et les génératrices utilisées en cas de panne électrique).

Sauriez-vous reconnaître les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone ?

Les intoxications au monoxyde de carbone se déclinent en trois stades : légère, importante et grave. L'intoxication au monoxyde de carbone est souvent difficile à déceler, ses symptômes ressemblent beaucoup à ceux à d'autres problèmes de santé comme une indigestion.

Intoxication légère : maux de tête, fatigue, nausées et vomissement.

Intoxication importante : étourdissement, plus grande fatigue, douleurs dans la poitrine, trouble de la vision et difficulté de concentration.

Intoxication grave : problème de la coordination des mouvements, paralysie musculaire, perte de conscience et pouvant même mener jusqu'à la mort dans certain cas.

Les enfants âgés de 2 ans et moins, les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que toutes personnes ayant un problème de santé chronique, sont beaucoup plus sensibles à une intoxication au monoxyde de carbone et les quantités requises pour s'intoxiquer sont moindres.

Savez-vous comment vous protéger contre une intoxication au monoxyde de carbone ?

Le meilleur et le seul moyen d'y arriver est de procéder à l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone. Il ne faut surtout pas le confondre avec un avertisseur de fumée. L'avertisseur de fumée ne vous avertira jamais s'il y a du monoxyde de carbone dans l'air, son travail est de vous avertir s'il y a de la fumée comme son nom l'indique. Plusieurs modèles d'avertisseur de monoxyde de carbone existent sur le marché et en voici quelques exemples : à pile, électrique enfichable (que l'on insert nous même dans une prise de courant), électrique permanent (installé par un électricien) et combiné (qui détecte la fumée et le monoxyde de carbone). Le choix vous en revient. Donc en résumé, nous vous recommandons fortement de procéder à l'installation (un par étage) d'avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un foyer ou un poêle à bois, à l'huile ou au gaz, si vous avez un garage attaché à votre maison et aussi, si vous avez un système d'urgence relié à une génératrice en cas de panne électrique.

Savez-vous quoi faire si votre avertisseur de monoxyde de carbone sonne ?

La première chose à faire est de quitter les lieux ! Vous devez sortir à l'extérieur, composer le 911 et attendre l'arrivée des pompiers. Vous ne devez jamais retourner à l'intérieur. Nous avons des équipements de protection respiratoire qui nous permettent d'aller à l'intérieur ainsi que des équipements spécialisés pour procéder à la détection des gaz de manière à trouver la source de la fuite. Une fois l'endroit sécurisé et bien ventilé, les pompiers vous permettront de réintégrer votre demeure. Chaque année encore trop de gens subissent une intoxication au monoxyde de carbone. Soyez prudent et prenez des mesures concrètes pour vous protéger vous et les gens que vous aimez ! N'oubliez pas non plus que votre service de préventions des incendies est là pour répondre à vos questions et vous accompagner dans le processus de rendre plus sécuritaire votre maison.

Jean-Marc Boucher, préventionniste SSIRÉ

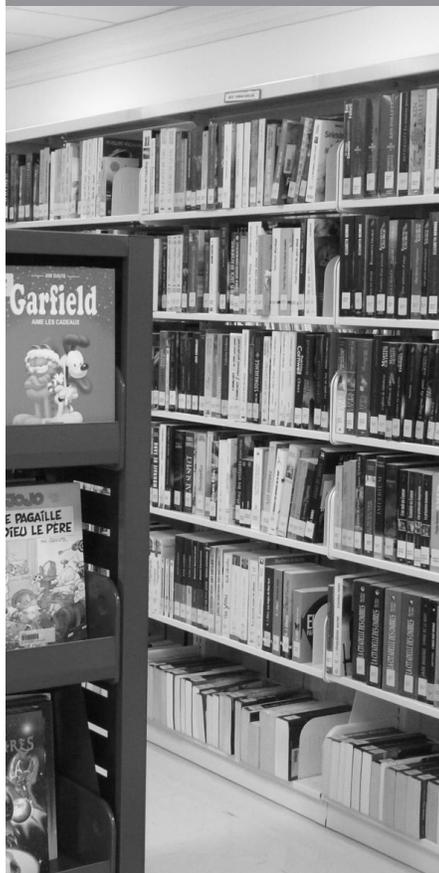
Tél. : 819-362-2333 poste 1254 ou par courriel : jmboucher@erable.ca

Source de référence : Ministère de la sécurité publique au www.securitepublique.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13 h à 19 h
MERCREDI	FERMÉ
JEUDI	10 h à 12 h 13 h à 18 h
VENDREDI	13 h à 16 h
SAMEDI	9 h 30 à 11 h*

* Du 16 octobre au 18 juin 2022



Loisirs, culture & activités

Patinoires extérieures

La municipalité met à votre disposition des aires de glace pour profiter pleinement de l'hiver. Vous pouvez en profiter au Parc du Domaine Somerset et au Parc de l'École Notre-Dame. Il est à noter que les conditions climatiques peuvent venir modifier la période d'ouverture et d'accessibilité des infrastructures. De plus, nous vous demandons de respecter en tout temps les consignes de la santé publique et les mesures de distanciation sociale.

Ski de fond

Cette année, la municipalité de la Paroisse de Plessisville offre à ses citoyens une fin de semaine gratuite au Club de ski de fond La Loutre les 12 et 13 février prochain.

Pour ce faire, les citoyens doivent venir chercher leur billet d'entrée journalière au bureau municipal et le présenter à la billetterie du Club de ski de fond La Loutre.

Étant donné la situation actuelle, nous vous demandons de communiquer avec Cindy Roy au 819 362-2712 poste 4410 ou par courriel à l'adresse communication@paroisseplessisville.com afin de prendre rendez-vous pour venir chercher votre billet d'entrée.

Semaine de relâche

Étant donné la situation actuelle, la municipalité a décidé d'attendre avant de diffuser sa programmation pour la semaine de relâche afin d'éviter la confusion puisque les mesures gouvernementales sont modifiées constamment et celles-ci viennent modifier les activités proposées. Veuillez surveiller notre site internet et notre page Facebook, car la programmation sera diffusée sur ces plateformes.

Journée des municipalités au Mont Apic

Pour une autre année, la municipalité offre aux citoyens une journée de plein air à 50% de rabais s'appliquant sur l'achat de billets de ski ou de glisse au Mont Apic. Cette offre est valide pour un dimanche entre le 9 janvier et le 27 février 2022.

Pour ce faire, les citoyens doivent venir chercher à l'avance leur carte rabais au bureau municipal et la présenter à la billetterie du Mont Apic.

Étant donné la situation actuelle, nous vous demandons de communiquer avec Cindy Roy au 819 362-2712 poste 4410 ou par courriel à l'adresse communication@paroisseplessisville.com afin de prendre rendez-vous pour venir chercher votre carte rabais.

Transport collectif de la MRC de L'Érable

Communiqué

Bonifications au transport collectif de L'Érable: Ajout du service le dimanche et autobus plus spacieux

Plessisville, le 14 décembre 2021. – Depuis quelques jours, un nouvel autobus urbain plus spacieux sillonne les territoires de L'Érable et d'Arthabaska pour mieux répondre à l'augmentation de la clientèle du transport collectif de la MRC de L'Érable.

En effet, la hausse de l'achalandage amène le transporteur de la MRC de L'Érable Transdev à se doter d'un autobus urbain de 42 places. Par ailleurs, dès le 9 janvier, le service de transport sera dorénavant disponible le dimanche.

Un service disponible 7 jours sur 7

Un projet pilote au cours de l'été 2021 avait permis d'évaluer la popularité du service le dimanche. Suspendu à l'automne, la MRC réintègre désormais le service du dimanche de façon permanente.

« La clientèle utilisatrice est plus diversifiée qu'en semaine, mais le besoin est présent. Le week-end, les gens voyagent pour les loisirs et le magasinage », précise le coordonnateur au transport de personnes de la MRC de L'Érable, Simon Bégin.

« Pour ce qui est du nouvel autobus, les gens le remarqueront parce qu'il est beaucoup plus imposant que ceux auxquels ils ont été habitués. Depuis l'automne, deux autobus de plus petite capacité circulaient le territoire puisqu'un seul ne suffisait plus », ajoute M. Bégin

Doté d'une capacité de 42 places, le nouvel autobus urbain offre aux passagers un meilleur confort. Il est muni d'un plancher bas (à une seule marche) facilitant l'entrée à bord de gens moins mobiles, plus âgés, transportant des poussettes ou de passagers en fauteuil roulant dont l'autonomie permet de voyager avec le transport collectif.

Une nouvelle grille des tarifs comportant des hausses mineures entrera en vigueur le 1er janvier 2022. Quant au nouvel horaire offrant le service du dimanche au samedi (7 jours), il sera effectif à partir du dimanche 9 janvier. Tous les billets déjà en circulation seront acceptés même après la légère hausse en vigueur, et ce, jusqu'à épuisement.

Une attention particulière accordée au transport adapté en 2022

Pour 2022, la MRC entend déployer des efforts pour améliorer le service du transport adapté. Par exemple, une problématique de temps de déplacement sera revue attentivement de même que l'achalandage, la sécurité et la convivialité des véhicules, etc.

Un service ouvert à tous

Le service du transport collectif est disponible pour tous les citoyens de L'Érable. Aucune adhésion n'est nécessaire ni aucune réservation comme c'était le cas auparavant. Il est possible de se procurer des billets à l'avance ou de payer lors de l'embarquement avec le montant exact. Des billets journaliers et des laissez-passer mensuels sont à privilégier puisque les chauffeurs ne sont pas autorisés à transiger avec les passagers. Des laissez-passer mensuels intra-MRC et hors MRC et des livrets de 10 billets journaliers sont vendus à la MRC, auprès des municipalités et du Cégep de Victoriaville.

La grille tarifaire détaillée de même que l'horaire, qui sera en vigueur le 4 janvier 2022, sont disponibles sur le site Internet du transport collectif à l'adresse suivante : <http://www.erable.ca/transport>

La municipalité de la Paroisse de Plessisville, un espace de possibilités pour les activités de plein air



Mont Apic

50% de rabais un dimanche jusqu'au 27 février 2022.

Ski, planche, raquette et glissade sur tube



Club de ski de fond La Loutre

Gratuit les 12 et 13 février pour les résidents de la Paroisse de Plessisville.

Voir les informations à la page 10 pour connaître la marche à suivre afin de bénéficier de la gratuité.

Sentiers de ski de fond et location d'équipements



Parc régional des Grandes-Coulées

Gratuit

Sentiers pédestres

Les chiens en laisse sont les bienvenus



Patinoires extérieures

Gratuit et ouvert à tous

Domaine Somerset

Accessible par la rue Chabot

École Notre-Dame

